



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/38/10  
18 octobre 2002

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF  
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Trente-huitième réunion  
Rome, 20-22 novembre 2002

**PROJETS ACHEVÉS AVEC SOLDES**

## Introduction

1. Ce document a été préparé conformément aux décisions 28/7 et 31/2(a) par lesquelles le Comité exécutif exige des rapports sur les projets achevés depuis 12 mois et présentant des soldes résiduels sur les fonds approuvés pour les projets et autres activités. Il présente un résumé des données transmises par les agences d'exécution sur les projets achevés avec soldes, avec les montants remboursés provenant de projets annulés et autres ajustements. Les données des agences d'exécution sont disponibles sur demande.

2. Ce document traite aussi des décisions 35/13(k) et 37/7(e) sur le remboursement des frais d'appui pour les économies réalisées par les projets et pour les projets annulés ainsi que des décisions 36/4(d) et 37/7(d) concernant un éventuel indicateur de performance pour la clôture ponctuelle des comptes des projets et la déduction des soldes pour des projets achevés depuis plus de deux ans.

### Fonds remboursés à la 38<sup>ème</sup> réunion

3. Les agences d'exécution ont indiqué qu'elles rembourseraient un total de 3 375 563 \$ US, à la 38<sup>ème</sup> réunion. Ces montants proviennent de projets achevés avec soldes, de fonds non-engagés pour des projets annulés et de rajustements identifiés dans les rapports périodiques des agences.

4. Le tableau 1 indique les montants remboursés par chaque agence.

Tableau 1

### FONDS REMBOURSÉS A LA 38<sup>ème</sup> RÉUNION (\$US)

Agence	Fonds provenant de projets achevés	Fonds provenant de projets annulés	Ajustements	Total des fonds remboursés à la 38 <sup>ème</sup> réunion
PNUD	109 988	174 139	(344)	283 783
PNUE	0	174 000	0	174 000
ONUDI	1 126 686	619 502	23 900	1 770 088
Banque mondiale	431 042	0	716 650	1 147 692
TOTAL	1 667 716	967 641	740 206	3 375 563

5. Le PNUD demande un remboursement de 344 \$ US pour les projets suivants dont les soldes remboursés antérieurement avaient été surévalués par inadvertance: GUA/REF/23/INV/16 (327 \$US), MEX/FOA/22/INV/56 (15 \$US), COS/REF/08/TAS/04 (1 \$US) et PHI/SOL/19/INV/46 (1 \$US).

6. L'ONUDI a demandé un remboursement de 20 000 \$US pour des activités de préparation en Turquie dans un projet du secteur des mousses (TUR/FOA/31/PRP/67) puisqu'elle a remboursé ces fonds à deux réunions différentes du Comité exécutif. L'ONUDI rembourse 43 900 \$ US pour le projet de renforcement des institutions en Égypte (EGY/SEV/21/INS/61) à cause d'une erreur de données.

7. La Banque mondiale rembourse 305 967 \$ US sur les 572 974 \$ US approuvés pour le projet de réfrigération Maharaja International (IND/REF/22/INV/125) suite au changement de propriétaire et 410 683 \$ US pour le projet de réfrigération Lobato San Luis en Argentine (ARG/REF/23/INV/69). Il convient de noter qu'un remboursement partiel de 220 660 \$ US pour ce projet avait été mentionné dans la décision 32/66 à cause d'un changement technologique mais les fonds n'avaient pas été déduits des virements effectués au profit de la Banque mondiale à la 32<sup>ème</sup> réunion.

### Projets avec soldes, par année d'achèvement du projet

8. Le tableau 2 dénombre les projets présentant des soldes encore détenus par les agences d'exécution, avec leur année d'achèvement.

Tableau 2

### SOLDES DÉTENUS, PAR ANNÉE D'ACHÈVEMENT DES PROJETS

Année d'achèvement	Nombre de projets et montant des soldes, par agence									
	PNUD		PNUE		ONUDI		Banque mondiale		TOTAL	
	Nombre	\$ US	Nombre	\$ US	Nombre	\$ US	Nombre	\$ US	Nombre	\$ US
1995	1	434	0	0	0	0	0	0	1	434
1996	3	25 921	0	0	0	0	0	0	3	25 921
1997	1	63	0	0	0	0	0	0	1	63
1998	6	72 986	0	0	4	1 060 337	0	0	10	1 133 323
1999	25	565 026	0	0	4	486 810	3	211 318	32	1 263 154
<b>Projets achevés depuis plus de 2 ans</b>	36	664 430	0	0	8	1 547 147	3	211 318	47	2 422 895
2000	60	949 815	0	0	2	161 955	5	781 803	67	1 893 573
2001	39	1 587 839	0	0	4	185 445	3	153 006	46	1 926 290
<b>TOTAL</b>	135	3 202 084	0	0	14	1 894 547	11	1 146 127	160	6 242 758

\* Les projets avec des soldes de quelques dollars (jusqu'à 5) ne sont pas inclus.

9. D'après le tableau 2, les agences d'exécution détiennent des soldes totalisant 6 242 758 \$US pour des projets achevés depuis un an. Il y a 47 projets achevés depuis plus de 2 ans dont les soldes totalisent 2 422 895 \$ US. Le montant des soldes des projets achevés depuis plus de deux ans est inférieur au montant indiqué pour ces projets à la 37<sup>ème</sup> réunion (3 819 863 \$ US pour 113 projets).

10. L'ONUDI a été en mesure de clore les comptes de 85% des projets achevés présentant des soldes. Le PNUD et l'ONUDI ont indiqué qu'elles travaillaient à la clôture des comptes de leurs projets achevés avec des soldes résiduels.

11. A ses 36<sup>ème</sup> et 37<sup>ème</sup> réunions, le Comité exécutif a examiné des propositions concernant les soldes détenus par les agences plus d'un an après l'achèvement du projet, contrairement à la décision 28/7(a). Les propositions examinées par le Comité exécutif jusqu'à présent incluait l'introduction d'un nouvel indicateur de performance pour la clôture ponctuelle des comptes des projets et l'imputation du montant des soldes de projets achevés depuis plus de deux ans contre

les nouvelles approbations. Le Comité exécutif s'inquiète de l'impact d'une telle décision sur l'amorce de projets essentiels pour parvenir à la conformité.

12. Le Secrétariat a demandé aux agences d'exécution d'envisager d'autres options pour respecter la politique de remboursement dans les 12 mois, énoncée par la décision 28/7(a), incluant :

- a) L'imputation des soldes de projets achevés depuis plus de 2 ans contre les nouvelles approbations des frais d'appui des agences;
- b) L'autorisation pour le Secrétariat d'effectuer des vérifications aléatoires des projets détenant des soldes depuis plus d'un an, avec rapport au Comité exécutif;
- c) Une retenue de 10% sur les frais d'appui des agences pour les nouvelles approbations de projets jusqu'au dépôt des rapports de clôture de comptes des projets, avec remboursement des soldes.

13. Le PNUD et l'ONUDI étaient en désaccord avec le Comité exécutif sur toutes ces options, en s'appuyant sur les termes de leur accord avec le Comité exécutif, notamment les paragraphes 5, 13 et 17. Le paragraphe 5 indique que "le Fonds d'affectation spéciale sera débité d'un pourcentage de toutes les dépenses de projets faites sur le compte dudit fonds, les montants seront indiqués dans les documents de projet et programmes de travail approuvés". Par conséquent, toute mention d'une retenue de 10% sur les frais d'appui des agences pour les nouvelles approbations de projets devrait être mentionnée dans les documents de projet approuvés des nouveaux projets. Par ailleurs, le PNUD et l'ONUDI ont aussi fait référence au paragraphe 17 de leur accord avec le Comité exécutif qui indique que "nonobstant l'achèvement des projets financés sur le compte du Fonds d'affectation spéciale, l'agence d'exécution continuera de détenir les sommes encore inutilisées tant que tous les engagements et obligations contractés dans l'exécution des projets n'auront pas été satisfaits et que les activités des projets n'auront pas été menées à bien de façon satisfaisante". Le PNUD a indiqué que l'accord ne mentionnait aucune délai pour le remboursement des fonds.

14. Les réponses des agences sembleraient suggérer que l'accord leur permet de conserver indéfiniment des fonds inutilisés, ce qui est contraire aux bonnes pratiques comptables. Le PNUE, par exemple, exige la clôture des comptes de ses sous-traitants dans un délai d'un an.

15. Au sujet d'éventuelles vérifications aléatoires, le PNUD et l'ONUDI ont cité le paragraphe 13 de leur accord qui stipule que "les comptes seront soumis aux procédures de vérification interne et externe prévues dans le règlement financier, les règles de gestion financière et les directives financières des agences". Par conséquent, le PNUD a indiqué que le Comité exécutif ne pouvait pas décider de le vérifier tandis que l'ONUDI a signalé que le Comité exécutif devrait retenir les services de ses vérificateurs externes pour de telles vérifications.

16. Le PNUE a proposé qu'un nouvel indicateur de performance pour les agences, relié au dépôt ponctuel des rapports d'achèvement de projet et au remboursement prescrit des soldes

provenant de projets achevés, soit envisagé comme mesure incitative appropriée pour amener les agences à se conformer aux décisions du Comité exécutif.

17. La Banque mondiale a indiqué qu'elle ne serait pas en mesure de mener des activités de mise en œuvre si elle ne dispose pas des ressources pour le faire dans les nouveaux projets. Elle a souligné l'importance pour le Comité exécutif de comprendre les raisons pour lesquelles elle n'a pas remboursé les soldes de ses projets. Elle a fourni la liste de raisons suivante :

- L'absence des reçus qui indiqueraient le commencement de la nouvelle production;
- L'engagement non tenu par une entreprise;
- Une série de contretemps et de difficultés enregistrés par une entreprise pour laquelle la retenue des fonds aurait pu mettre en danger la pérennité de la conversion;
- Des désaccords sur le niveau des services techniques fournis aux entreprises par les consultants.

18. La Banque a signalé que ses intermédiaires financiers avaient retenu des décaissements finals pour des raisons directement reliées à l'atteinte des objectifs généraux des projets. Elle a insisté sur l'importance de souligner les signaux contradictoires envoyés aux agences d'exécution, étant donné que les actions punitives envisagées risqueraient d'avoir des effets graves sur le rôle des agences d'exécution à titre de gardien des ressources du Fonds multilatéral et d'agent responsable du respect de tous les engagements.

19. Il faut rappeler que le Comité exécutif a déjà identifié la possibilité que le problème des projets achevés avec soldes soit relié à la définition de l'achèvement. A sa 35<sup>ème</sup> réunion, le Comité exécutif a pris note avec inquiétude du fait que certains projets avaient apparemment été classés comme achevés alors qu'ils ne l'étaient pas et il a demandé aux agences d'adhérer rigoureusement à la décision 28/2 pour le classement de tous les projets (Décision 35/12(c)). Les agences d'exécution contrôlent entièrement les soldes qu'elles détiennent pour les projets qu'elles déclarent achevés. Au départ, elles déterminent la durée du projet dans la quasi-totalité des cas. Ensuite, elles font rapport de l'achèvement du projet. Elles indiquent également si des soldes sont détenus. Si le projet n'est pas terminé, il n'y a pas de problème de soldes. Le problème des soldes se pose uniquement une fois que l'agence a déclaré le projet achevé.

20. Tel qu'indiqué précédemment, le montant des soldes détenus pour des projets achevés depuis plus de deux a diminué depuis la 37<sup>ème</sup> réunion. Les agences d'exécution devraient continuer à réduire ces soldes et à clore le plus grand nombre de comptes possible, de toute urgence. Le Comité exécutif pourrait surveiller ces soldes lors de ses prochaines réunions pour savoir si les soldes continuent à être déclarés 12 mois après l'achèvement du projet. Les agences d'exécution devraient réévaluer l'état de leurs projets achevés avec soldes et reclasser les projets comme en cours si la décision 26/2 n'est pas pleinement appliquée. Par contre, si les soldes venaient à augmenter, le Comité exécutif pourrait inclure des clauses dans toutes les nouvelles approbations de projet, exigeant la retenue de 10% des frais d'appui au nom des agences d'exécution jusqu'au remboursement du solde du projet, accompagné du rapport de clôture des comptes du projet.

**Soldes engagés et non-engagés**

21. Les montants des soldes classés comme engagés et non-engagés se répartissent entre les quatre agences d'exécution comme suit:

Tableau 3

**SOLDES ENGAGÉS ET NON-ENGAGÉS, PAR AGENCE**

Agence	Soldes engagés (\$US)	Soldes non-engagés (\$US)
PNUD	1 424 002	3 942 696
PNUE	0	0
ONUDI	2 003 910	160 257
Banque mondiale	1 146 127	0
<b>TOTAL</b>	<b>4 574 039</b>	<b>4 102 953</b>

22. Deux des quatre agences d'exécution n'ont indiqué aucun solde non-engagé. Le Secrétariat leur a demandé de vérifier que la définition utilisée correspond bien à celle de UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/6, à savoir, qu'un engagement est un montant imputé à un projet comme dépense pour un certain poste budgétaire durant l'année où il a été contracté mais qui n'a pas encore été versé sous forme de décaissement. Un engagement liquidé est un décaissement de liquidités. Un engagement non-liquidé est un engagement à verser quelque chose qui n'a pas encore été payée. Les deux agences ont vérifié leur utilisation de la définition.

**Frais d'appui des agences**

23. A sa 35<sup>ème</sup> réunion, le Comité exécutif a décidé de demander aux agences d'exécution de rembourser tous les frais d'agences reliés aux soldes résiduels des projets. Si des dépenses ont été encourues pour des frais d'appui, les agences d'exécution devront fournir une explication et rembourser le solde des montants (Décision 35/13(k)). Le tableau suivant donne les montants des frais d'appui des agences remboursés à la 38<sup>ème</sup> réunion.

Tableau 4

**FRAIS D'APPUI ADMINISTRATIFS REMBOURSÉS À LA 38<sup>ÈME</sup> RÉUNION (\$US)**

Agence	Fonds provenant de projets achevés	Fonds provenant de projets annulés	Ajustements	Total des fonds à rembourser à la 38 <sup>ème</sup> reunion
PNUD	14 020	22 638	(6 190)	30 468
PNUE	0	22 620	0	22 620
ONUDI	146 387	80 535	5 707	232 629
Banque mondiale	9 197		81 013	90 210
<b>TOTAL</b>	<b>169 604</b>	<b>125 793</b>	<b>80 530</b>	<b>375 927</b>

24. Le PNUD demande un remboursement de 6 190 \$US pour :

- Des frais d'appui remboursés par erreur pour les projets suivants : BRA/FOA/22/INV/70 (913 \$US), BRA/FOA/25/INV/109 (1 115 \$US) et COL/SEV/24/INS/25 (411 \$US);
- Des frais d'appui supérieurs aux frais exigés pour les projets suivants : CPR/FOA/22/INV/202 (457 \$US), GUA/REF/23/INV/16 (43 \$US) et MEX/FOA/22/INV/56 (2 \$US);
- Des frais d'appui remboursés à deux réunions du Conseil exécutif pour les projets suivants : BRA/FOA/28/INV/137 (1 839 \$US) et BRA/FOA/25/INV/101 (1 410 \$US).

25. L'ONUDI rembourse 5 707 \$US pour un projet de renforcement des institutions en Égypte qui présente des erreurs dans les données financières (EGY/SEV/21/INS/61).

26. La Banque mondiale rembourse 41 988 \$US en frais d'appui pour un projet de réfrigération en Argentine (ARG/REF/23/INV/69) qui inclut un montant de 28 686 \$ qui devait être remboursé conformément à la décision 32/66, toutefois ce montant n'a pas été déduit par le Trésorier. Elle rembourse aussi les frais d'appui (39 025 \$US) correspondant à l'ajustement pour le projet de réfrigération Maharaja International (IND/REF/22/INV/125).

#### Remboursement des frais d'appui de la Banque mondiale

27. Conformément à la décision 35/13(k), la Banque mondiale a fourni, dans son rapport à la 36<sup>ème</sup> réunion, des explications sur le montant des frais d'appui encourus pour des projets annulés et qui sont généralement reliés au décaissement à son intermédiaire financier local pour l'évaluation des projets après leur approbation par le Comité exécutif mais avant l'autorisation de mise en œuvre par la Banque. La Banque mondiale a également précisé que les frais d'appui imputés sur les économies réalisées dans les budgets des projets ne devraient pas être remboursés puisque le projet a été pleinement mis en œuvre. Elle a demandé le remboursement des frais d'appui sur les économies pour les projets où le Secrétariat a déduit ces montants des sommes virées par le Trésorier à la Banque. Dans son rapport à la 37<sup>ème</sup> réunion, la Banque mondiale a précisé qu'elle avait déjà expliqué pourquoi elle ne remboursait pas les frais d'appui pour tous les projets annulés et présentant des économies. A la suite de ce rapport, le Comité exécutif a demandé à la Banque mondiale de rembourser les frais d'appui pour tous les projets ayant réalisés des économies et pour tous les projets annulés, tel que le stipule la décision 35/13 (k) (Décision 37/7(e)). Dans son rapport à la 38<sup>ème</sup> réunion, la Banque mondiale ne rembourse encore pas les frais d'appui pour tous les projets présentant des économies et pour tous les projets annulés. Elle a justifié son action ainsi "Projets entièrement mis en œuvre : tous les services de mise en œuvre, de surveillance et de communication ont été fournis par la Banque qui a exercé la diligence requise".

28. Le Secrétariat a fourni une liste des projets pour lesquels les frais d'appui n'ont pas été remboursés. La Banque mondiale doit un montant total de 1 650 726 \$US pour l'ensemble de ces projets, comme l'indique l'Annexe I par code de projet, avec indication du montant. Il a

demandé à la Banque de préciser les coûts réels directement reliés à des projets spécifiques, par exemple, un décaissement de fonds à son intermédiaire financier pour l'évaluation des projets après leur approbation par le Comité exécutif mais avant l'autorisation de mise en œuvre par la Banque.

29. En réponse à la demande du Secrétariat relative au remboursement des frais d'appui totalisant 1 650 726 \$US, la Banque mondiale a indiqué qu'elle jugeait les explications fournies conformément aux décisions 35/13(k) et 37/7(e) suffisantes, en l'absence de toute autre instruction du Comité exécutif quant au niveau de détails requis. La Banque a cité des cas où ses dossiers mentionnent le remboursement de sommes par des virements au Trésorier mais ces sommes ne figurent pas comme remboursées dans les dossiers du Secrétariat. La Banque a mentionné aussi certains cas où elle a gardé les frais d'appui. Ces informations se trouvent aussi dans l'Annexe I.

30. Il convient de souligner que si une des trois autres agences avaient des soldes provenant d'économies réalisées par les projets ou de projets annulés, la totalité de ces frais d'appui a été remboursée. La Banque mondiale est la seule agence à n'avoir pas suivi cette pratique. Le Comité exécutif pourrait donc décider à la 38<sup>ème</sup> réunion de déduire le montant de 1 650 726 \$US des virements de fonds destinés à la Banque mondiale puisqu'elle a fourni des détails insuffisants sur le non-remboursement des frais d'appui et tout autre examen de la situation devrait être assujéti à la fourniture des informations requises afin de permettre au Secrétariat d'évaluer si la Banque mondiale se conforme à la décision 35/13(k).

## RECOMMANDATIONS

Le Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances pourrait recommander au Comité exécutif de :

1. Prendre note du rapport sur les projets achevés avec soldes, contenu dans le document UNEP/OzL Pro/ExCom/38/10.
2. Prendre note du montant total de 3 375 563 \$ US, plus les frais d'appui, remboursé à la 38<sup>ème</sup> réunion et qui se répartit entre les agences comme suit : PNUD, 283 783 \$US avec des frais d'appui de 30 468 \$US; PNUE, 174 000 \$US, avec des frais d'appui de 22 620 \$US; ONUDI, 1 770 088 \$US, avec des frais d'appui de 232 629 \$US et Banque mondiale, 1 147 692 \$US, avec des frais d'appui de 90 210 \$US.
3. Prendre note du montant de 2 422 895 \$US qui représente le total des soldes détenus par les agences d'exécution, excluant les frais d'appui pour des projets achevés depuis plus de deux ans, selon la répartition suivante : PNUD (664 430 \$US, plus frais d'appui); ONUDI (1 547 147 \$US, plus frais d'appui) et Banque mondiale (211 318 \$US, plus frais d'appui); et prier instamment les agences d'exécution de réévaluer l'état de leurs projets achevés avec soldes et de reclasser les projets comme en cours dans leurs rapports à la 39<sup>ème</sup> réunion, si la décision 26/2 n'a pas été



pleinement respectée puis réexaminer la situation si les soldes de projets achevés depuis plus de deux ans ne continuent pas à diminuer.

4. Déduire un montant de 1 650 726 \$US sur les fonds virés à la Banque mondiale lors de la 38<sup>ème</sup> réunion puisqu'elle a fourni des détails insuffisants sur le non-remboursement des frais d'appui et assujettir tout autre examen de la situation à la fourniture des informations requises afin de permettre au Secrétariat d'évaluer si la Banque mondiale se conforme à la décision 35/13(k).